

Actualité de la semaine

Préparation de la rentrée, report des opérations de carte scolaire... Courrier à la ministre



SNUDI.FO
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Montreuil le 15 janvier 2015

Madame la ministre,

Les conditions de préparation de la rentrée 2015 s'annoncent particulièrement difficiles. Ainsi entre septembre 2011 et septembre 2014 le nombre de PE a augmenté de 894 alors que le nombre d'élèves a augmenté de 70 500, soit en moyenne un PE supplémentaire pour 78,9 élèves en plus.

Dans tous les départements, la politique d'austérité appliquée à l'Education nationale entraîne un manque de postes, des effectifs en hausse, un manque dramatique de remplaçants et de postes en RASED.

Les 2511 ETP, annoncés au budget 2015, ne suffiront pas pour accueillir les 23 400 élèves supplémentaires, une fois retirés les moyens affectés aux différents dispositifs de la «refondation» de l'école : «plus de maîtres que de classes» ; «scolarisation des moins de 3 ans»; «allègements en REP+». La logique de la convention Cantal, présentée comme un modèle à généraliser ne peut qu'aggraver les fermetures d'école en milieu rural.

C'est dans ces conditions que vous avez décidé de reporter les opérations de carte scolaire dans le premier degré après les élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars.

Tout d'abord nous regrettons de ne pas avoir été consultés avant une décision de cette importance, lourde de conséquences pour les personnels enseignants et administratifs.

De plus nous sommes très surpris de cette décision dont nous ne percevons pas le fondement puisqu'à Paris le report s'applique alors qu'il n'y a pas d'élections prévues.

Ce report au mois d'avril des opérations de carte scolaire entraînerait obligatoirement un report de deux mois du calendrier des opérations d'affectation des enseignants.

Déjà l'an dernier le report des opérations de carte scolaire à l'occasion des élections municipales avait imposé un mouvement à l'aveugle, sous le signe de la désorganisation et de l'arbitraire, le plus souvent en dehors des règles paritaires, voire en dehors du contrôle de la CAPD, sous forme de mises à disposition des circonscriptions et non sur des postes précis comme le stipule la réglementation Fonction publique.

De nombreux collègues ont été lésés du fait de l'inversion du calendrier. Ainsi des collègues qui avaient obtenu un poste à titre définitif se sont retrouvés sans affectation en raison des fermetures prononcées après leur affectation et ont subi une affectation d'office.

Des milliers d'enseignants, notamment les stagiaires, avaient connu leur affectation en juillet, après la fin de l'année scolaire et le niveau de leur classe seulement le jour de la pré-rentrée.

De plus ce report réduit d'autant le temps pour prévoir des locaux, recruter des ATSEM (Agent spécialisé des écoles maternelles) en cas d'ouverture de classe maternelle.

Autant de situations qui ne doivent pas, qui ne peuvent pas se reproduire.

En conséquence, nous vous demandons Madame la Ministre, de revenir sur votre décision de report, afin que les opérations de carte scolaire se déroulent en janvier et février.

Dans l'attente, veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Norbert Trichard
Secrétaire Général